

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 26 octobre 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

7.5



2022/074

L'an deux mille vingt-deux le 26 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 18 octobre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, BOGAERD Eric (à partir de 20 heures), THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : CASTEL Sylvie (pouvoir LUCHIER Catherine), BOGAERD Eric (pouvoir ROBIL Raphaël jusqu'à 20 heures), MINET Denise (pouvoir Pascal BOILEAU), DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir DUBOIS Marion), CORNE Adeline (pouvoir VIAU Gaele), SILVESTRI Antoine (pouvoir LESY Denis), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEQUIEN Ludovic),

Point 8 : subvention aux associations : subvention CATNAT

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/069 en date du 25 novembre 2020 relative à l'adhésion de la commune de CYSOING à l'association CATNAT.

Depuis ce moment, la situation climatique mondiale et de notre territoire en particulier ne s'est pas améliorée.

En effet l'épisode de sécheresse sans précédent intervenu cette année risque d'aggraver fortement le phénomène de retrait et gonflement des argiles avec comme corollaire la survenance de sinistres.

Sur ce point, la commune a déjà réceptionné des dossiers et a souhaité l'ouverture d'une procédure en reconnaissance de catastrophe naturelle.

Considérant la récurrence des phénomènes climatiques, l'ouverture de la procédure en reconnaissance de catastrophe naturelle, l'intérêt pour la commune de soutenir cette association qui permet par son action de conseiller, d'orienter, de soutenir les personnes concernées ; il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir octroyer une subvention de 300€ au profit de cette association.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Signé le 28/10/2022

le Secrétaire
signé le 28/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le

SLOW

ID : 059-215901687-20221026-2022_074-DE

deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication